



Déclaration préalable du SE-Unsa à la C.A.P.A. du 13 avril 2012

Monsieur le Recteur,

Avant d'intervenir sur les propositions d'accès à la Hors -classe et sur la notation 2012, nous souhaitons évoquer les mesures de carte scolaires et la situation des postes de CPE pour la rentrée prochaine.

Nous affirmons depuis plusieurs années, dans cette instance, que nous n'avons pas assez de postes de CPE. Cette année, la décision est prise d'en supprimer davantage., répondant au dogme sans cesse réaffirmé de la suppression d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et à la logique dévastatrice de la R.G.P.P.

Nous affirmons également régulièrement et vous l'aviez reconnu, la difficulté croissante du métier de C.P.E., due à une pression de plus en plus forte sur nos collègues et une augmentation constante de la charge de travail. Nous ne comprenons donc pas que dans cette carte scolaire, vous actiez la création de postes partagés sur plusieurs établissements. De par sa nécessaire implication au sein des équipes éducatives, de direction et des équipes pédagogiques, un CPE partagé entre 2 établissements n'a d'autres choix que celui de se démultiplier pour pouvoir s'impliquer réellement au risque de sa santé et de sa vie personnelle ou celui de ne plus s'impliquer autant dans les établissements et de se mettre également en difficulté professionnelle, notamment au détriment du suivi éducatif des élèves. Cela constitue, pour nous commissaires paritaires du SE-UNSA, un non sens éducatif et ne peut contribuer qu'à fragiliser des professionnels qui se satisfont rarement de ne pas bien faire leur métier.

Dans les Landes, nous déplorons la suppression de 2 postes de CPE pour créer des postes d'adjoint de direction. Ces décisions créent des situations personnelles compliquées, des climats d'établissements qui s'en ressentent et des relations professionnelles entre collègues ou avec la Direction détestables.

Dans le même temps, des postes de C.P.E. attendent d'être créés sous condition de départ de l'adjoint. Ces situations peuvent durer plusieurs années. Nous dénonçons cette inégalité de traitement des créations/suppressions de postes.

Nous notons bien une dérive vers l'individualisation des recrutements, la transformation de postes de C.P.E. en postes à profils. Nous ne voulons pas de ce modèle, ni pour les enseignants ni pour les C.P.E.

Certes, le CPE est une spécificité française mais une spécificité qui a du sens dans sa position particulière entre équipe de direction et enseignants et plus largement au carrefour de tous les membres de la communauté éducative. Il faut conforter plus que

jamais cette fonction et créer les postes de CPE nécessaires dans une logique éducative ambitieuse.

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines ne cesse de nous rappeler que les CPE sont des personnels essentiels dans les établissements. Nous partageons cette position. Mais nous aimerions bien que dans les faits, les C.P.E. soient considérés à hauteur de leur importance. Cela passe par une reconnaissance de leur statut spécifique et de leurs missions.

Nous avons pour notre part l'impression de ne pas être reconnus et d'être corvéables à souhait.

La première reconnaissance, en lien avec l'ordre du jour de cette CAPA, passerait déjà par l'augmentation du ratio de passage à la Hors-Classe.

Les ratios de Hors-classe pour les CPE restent bien inférieurs à celui des collègues enseignants des collèges et lycées. C'est sans doute comme cela que l'institution exprime la reconnaissance de ce corps essentiel à la vie de l'établissement !

Nous concluons sur la réforme de l'évaluation des enseignants et des CPE. Le Ministre passe honteusement en force sur ce sujet et prévoit l'application dès septembre prochain pour les CPE d'une réforme où la possibilité de ralentir les carrières est ouverte. C'est pour nous inacceptable !

La gestion des dysfonctionnements dans les établissements doit se faire par l'accompagnement des personnels et si nécessaire par des procédures disciplinaires. La réforme proposée ne fera qu'exacerber la concurrence entre les personnels et la course à la reconnaissance d'un mérite soumis à l'arbitraire. Pour les CPE, c'est un renforcement du pouvoir du chef d'établissement sur leur avancement de carrière. Nous ne pensons pas que le système actuel d'évaluation soit parfait et nous sommes prêts à avancer sur ce sujet, mais certainement pas pour accepter une réforme régressive.

Pour le SE-Unsa, évaluation et avancement doivent être séparés. L'évaluation des C.P.E. doit revêtir sa fonction formative et doit se faire par un inspecteur issu de leur corps et croisée avec celle du chef d'établissement. Actuellement, les CPE ne sont que trop rarement inspectés. Nous souhaiterions, à ce sujet avoir un bilan annuel autour de l'inspection et l'accompagnement proposé aux CPE par les IPR Vie Scolaire.

Nous espérons que la situation évolue et que l'an prochain à cette même période nous pourrions avoir une vision plus optimiste pour les CPE de notre académie.

Les élus CPE du SE-Unsa

Frédéric MARCHAND, Laurence GATINEAU, Christophe NOWACZECK, Sandrine MALET